



Annexe 1- Formulaire

Réservation de salle ou place communale et tarifs

Demandeur	
Adresse postale	
Adresse de facturation (si différente)	
Téléphone	
Salle demandée	
Date et heures	
Motif	
Nombre de personnes prévues (environ)	
Location de vaisselle (Tarif au dos + cf annexe 3)	OUI – NON
Astreinte* (cf annexe 4)	OUI – NON
Montant global	

*Si une astreinte est prévue, le service technique peut être contacté au 06 70 27 02 81.

– Remise des clés, disponibilité –

Les clés seront remises :

En Mairie avant l'occupation ☐

Lors de l'état des lieux d'entrée sur place, prévu le _____ à _____

Elles devront être restituées :

En Mairie après l'occupation ☐

Lors de l'état des lieux de sortie sur place, prévu le _____ à _____

– Facturation –

Un avis des sommes à payer sera transmis par voie postale a posteriori de l'occupation. Celui-ci comprendra :

- Pour les mises à disposition, la participation aux frais
- Le montant total de la location
- Le forfait de location vaisselle et d'astreinte, le cas échéant

S'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, d'éventuelles dégradations, la perte de clés ou un manquement dans les obligations de ménage, le forfait correspondant.

Le paiement devra être adressé au Service de Gestion Comptable de Erstein. Toutes les informations figureront sur l'avis des sommes à payer.

Bon pour confirmation de la réservation,
Le _____, à Rhinau

Le Maire, Mathieu LECLERC

- ☐ Règlement intérieur paraphé et signé
- ☐ Attestation d'assurance
- ☐ Statuts (personnes morales) / CNI (personnes physiques)
- ☐ Première demande de location annuelle pour les associations

TARIFS

Salle Jeanne d'Arc						
Occupant	Objet	De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/ Extérieur	Réservation classique		150,00 €	300,00 €	400,00 €	+50,00€
	Funérailles		80,00 €			
Personne morale		7,50€ *	150,00 €	300,00 €	400,00 €	+50,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			20,00 €	40,00 €	60,00 €	+10,00€
Salle polyvalente - Complète (Grande salle, Salle bleue, Cuisine, Bar)						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur						
Personne morale			400,00 €	700,00 €	900,00 €	+100,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			80,00 €	150 €	200,00 €	+30,00€
Salle polyvalente - Salle bleue uniquement						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur			80,00 €	150,00 €	200,00 €	+30,00€
Personne morale		7,50€ *	80,00 €	150,00 €	200,00 €	+30,00€
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**		Inclus avec Salle Polyvalente complète				
Place Jehl						
Occupant		De l'heure	1 journée (24 heures)	2 journées (48 heures)	3 journées (72 heures)	Jour au-delà
Résident/Extérieur						
Personne morale						
Association de Rhinau (manif à but lucratif)**			60,00 €	120,00 €		

Tarif Vaisselle : 1€ par personne. Contient : Grande assiette, Assiette creuse, Assiette à dessert, Fourchette, Couteau, Petite cuillère, Grande cuillère, Verre à eau, Verre à pied à vin, Flûte, Verre à bière, Tasse

*Facturation minimale de 15€ par mois si le seuil n'est pas atteint

**La mise à disposition est gratuite en cas de manifestation à but non lucratif et pour la première manifestation à but lucratif de l'année civile

En cas de demi-journée, c'est la moitié du tarif « 1 journée » qui s'applique (5h maximum)

Pour les astreintes, voir annexe 4. Si l'annexe 4 n'est pas encore en vigueur, c'est l'ancien tarif qui s'applique.

La mise à disposition de la salle des associations de la MJAT est gratuite pour les associations.

Conformément à l'article 13 du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que ces données personnelles font l'objet d'un traitement et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. La base légale de collecte est l'article 6.1.b du RGPD : « Données nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ».

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires au suivi et facturation de la location et mise à disposition de salles de La Commune de Rhinau. En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez – en vous adressant à la Mairie de Rhinau – Bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement.